

Paris, le 20 avril 2020

Reprenez-vous !

Dans de très nombreux territoires de la France métropolitaine et des territoires ultramarins, les soignants ont dû faire face, pendant de longues semaines, à la pandémie à coronavirus sans disposer des moyens nécessaires à leur protection.

Dans de nombreux territoires, des ARS ont préféré organiser le transfert des patients hospitalisés vers des hôpitaux publics éloignés de leur domicile plutôt que de faire appel aux établissements privés du territoire, pourtant dotés de secteurs de réanimation et de soins intensifs et prêts à les accueillir.

Dans certains territoires, des ARS se refusent, aujourd'hui encore, à honorer le travail des médecins libéraux dans les centres COVID, tant dans les tentes de tri que dans les secteurs d'hospitalisation privée dédiés au Covid19.

Et aujourd'hui, ces mêmes ARS veulent fixer arbitrairement la liste des interventions chirurgicales et des activités médicales pouvant être réalisées dans les cliniques par les médecins spécialistes y exerçant. Dans le même temps, certains de nos confrères exerçant dans des hôpitaux publics ont repris une activité de soins programmés progressivement et dans le respect strict des mesures de protection indispensable.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des ARS, reprenez-vous ! A chacun son rôle ! Nous savons que nous sommes en plan blanc. Cependant, les indications et les décisions médicales sont de l'entière responsabilité du médecin ! Le Président de la République et le Ministre de la Santé ont enjoint les Français à se faire soigner. Nous, médecins spécialistes, y sommes prêts en lien et en coordination avec les médecins généralistes. Nous devons rassurer les patients et leur rappeler combien il est important de se faire soigner en privilégiant la téléconsultation mais sans se priver si nécessaire d'une consultation présenteielle. Aux tutelles de nous donner les moyens d'une reprise d'activité en toute sécurité par l'attribution de moyens de protection y compris pour nos personnels. Aux médecins de définir, en lien avec leurs sociétés savantes et leurs conseils nationaux professionnels, les situations médicales dont la prise en charge ne peut plus être différée.

Docteur Franck DEVULDER
Président Les Spécialistes CSMF

Contact presse : Docteur Franck DEVULDER – 06.14.09.64.56